



Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2024

Ville

Sommaire

Préambule	2
I- Les équilibres globaux	3
II - Les politiques publiques menées	4
III - Le budget primitif 2024	5
A - La section de fonctionnement	6
B - La section d'investissement	9
IV - L'état de la dette	14
V - La fiscalité	16
VI – Le budget annexe – Modernisation du Centre Hospitalier	17
Conclusion	18

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 12 avril 2024.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 16 février 2024 et établi avec la volonté de :

- ✓ La poursuite des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles, seniors, familles, etc....
- ✓ L'orientation vers un budget économe et tourné vers la transition environnementale,
- ✓ Le soutien aux activités et événements sportifs et culturels associatifs,
- ✓ La concrétisation du renouvellement urbain de Saint-marcellin,
- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des Saint-Marcellinois.

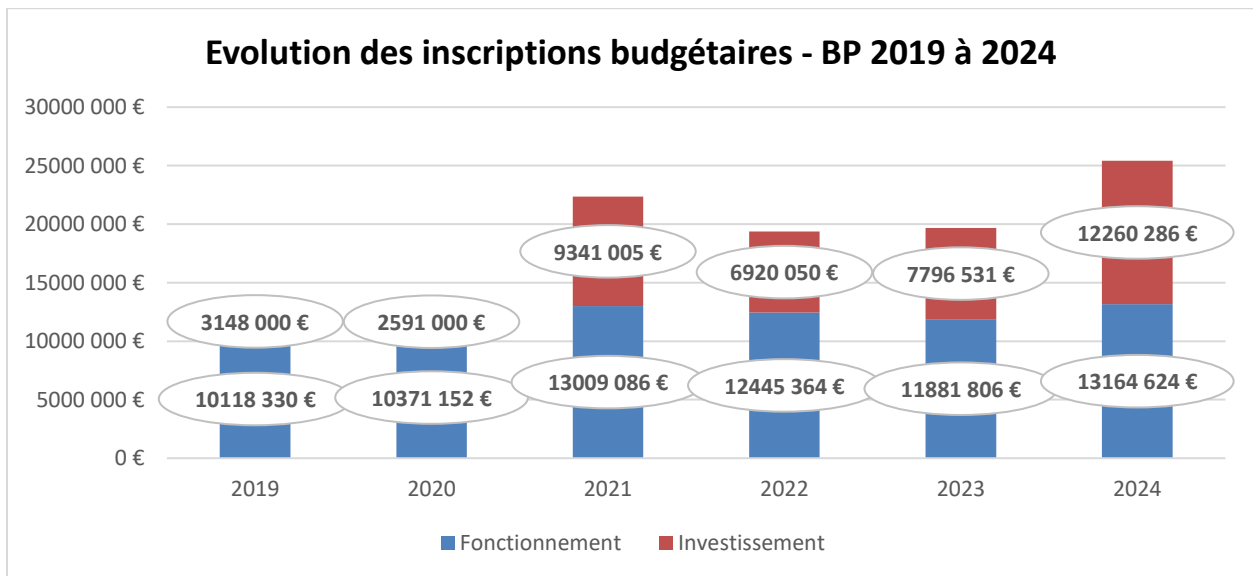
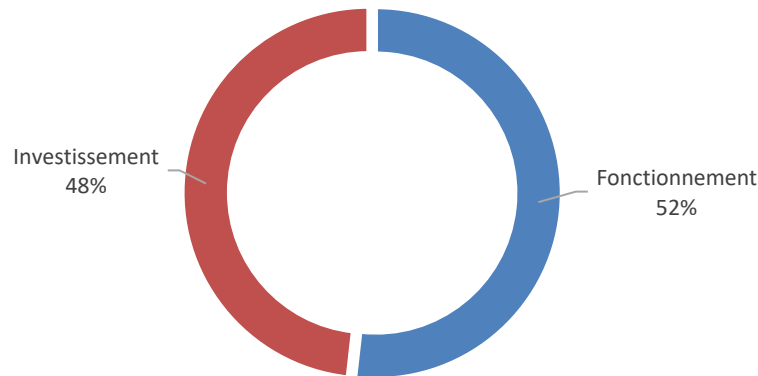
Le budget 2024 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2023.

I – Les équilibres globaux

Le Budget Primitif 2024 atteint un volume global de près de 25 millions d’euros équilibrés en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 12 260 286 €
- Fonctionnement : 13 164 624 €

Budget Primitif 2024



Le budget 2024 est présenté en nette évolution par rapport à l'exercice 2023 dans un environnement économique encore très contraint : évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, coûts de l'énergie élevée, inflation qui pèse sur les révisions de prix des marchés, prévisions ministérielles sombres et hausse des taux d'intérêts.

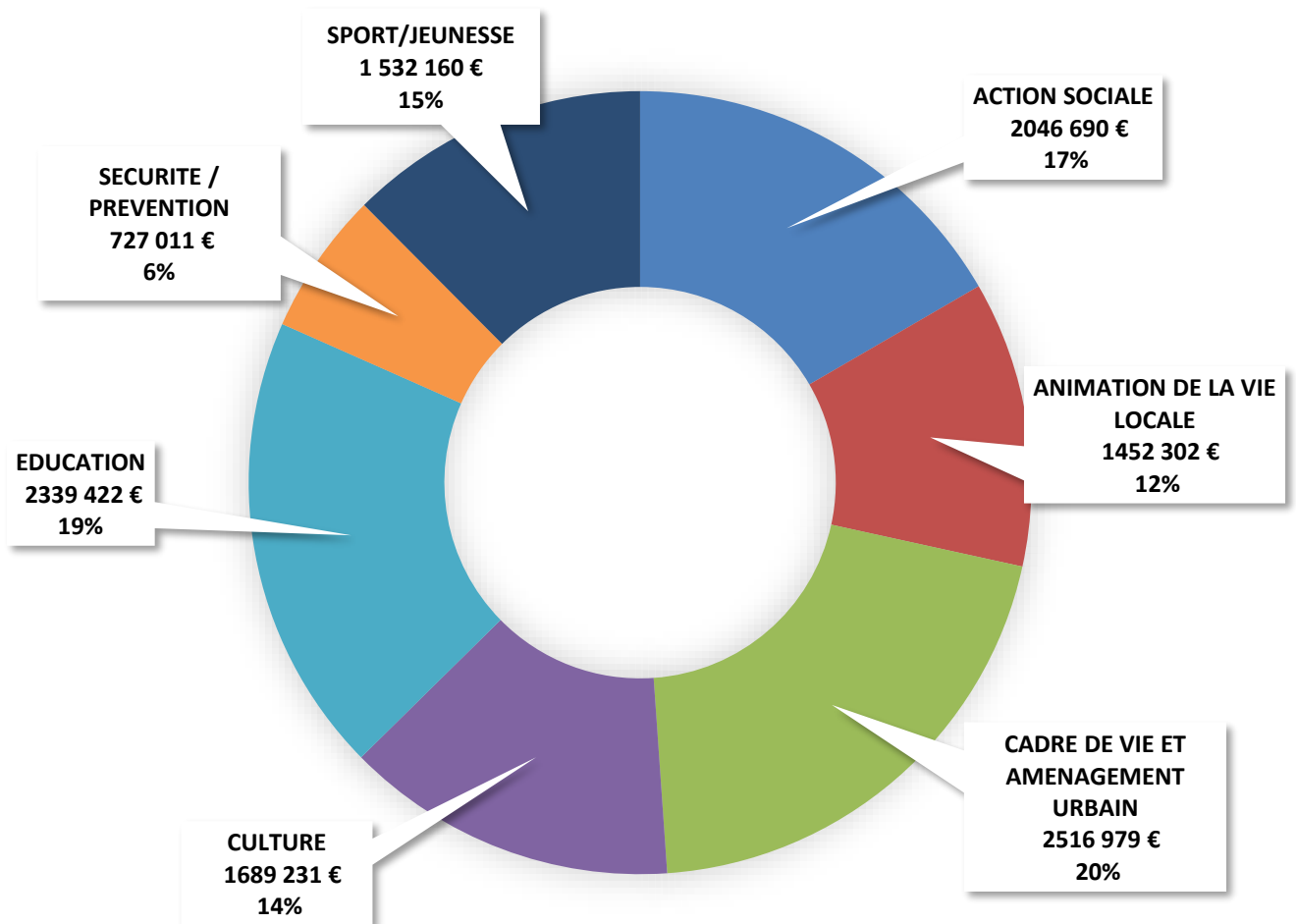
Dans ce contexte, la vigilance doit rester de mise pour conserver des équilibres financiers stables et préserver les capacités d'investissement de la Ville pour poursuivre les objectifs des priorités politiques que sont la préservation et l'amélioration du cadre de vie, du vivre-ensemble, de la sécurité et de l'environnement.

En 2024 à nouveau, Saint-Marcellin s’inscrit dans une profonde transformation urbaine qualitative et ambitieuse visant l’embellissement et l’amélioration des espaces publics ainsi qu’une plus grande mixité fonctionnelle.

II - Les politiques publiques menées

Le budget communal est un outil au service de politiques publiques destinées à assurer un cadre de vie agréable et à favoriser l’épanouissement de chaque saint-marcellinois.

Répartition du budget de fonctionnement 2024 par politique publique



Ce budget réaffirme l'engagement politique de la Ville à travers les priorités suivantes :

- Une éducation de qualité pour ambition avec plus de 19% des budgets alloués à ce secteur clé
- Un soutien actif aux associations et à la jeunesse, avec près de 27% des fonds destinés au portage d'initiatives sportives, culturelles et locales
- Un renforcement des liens sociaux et du vivre-ensemble via le CCAS, bénéficiant d'une part significative représentant près de 17% des dépenses annuelles totales
- Une attention portée à la prévention et à la sécurité avec 6% des dépenses de fonctionnement dédiée à cette politique
- Un investissement substantiel dans l'amélioration du cadre de vie et de l'urbanisme, avec 20% des dépenses de fonctionnement et 84% des dépenses d'équipement dédiées à cet objectif essentiel

III – Le Budget Primitif 2024 en détail

A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes de fonctionnement

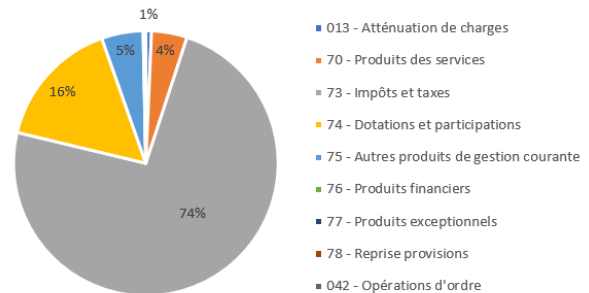
Evolution des recettes de fonctionnement - 2020 à 2024

Recettes de fonctionnement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
013 - Atténuation de charges	100 000	110 000	110 000	140 000	80 000	-42,86%
70 - Produits des services	511 500	443 200	466 288	480 000	504 500	5,10%
73 - Impôts et taxes	7 313 441	7 815 306	7 886 058	8 424 343	8 533 111	1,29%
74 - Dotations et participations	1 566 300	1 502 026	1 527 872	1 560 442	1 835 650	17,64%
75 - Autres produits de gestion courante	452 000	458 150	453 001	515 002	588 001	14,17%
76 - Produits financiers	0	0	35 150	11 000	23 500	113,64%
77 - Produits exceptionnels	0	1 000	500	88 000	500	-99,43%
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0	0	1 382 967	0	0	
042 - Opérations d'ordre	0	903 000	160 000	114 000	14 000	-87,72%
	9 943 241	11 232 682	12 021 836	11 332 787	11 579 262	2,17%

* hors résultat reporté 002

Les recettes de fonctionnement 2024

Recettes de fonctionnement 2024	11 579 262
013 - Atténuation de charges	80 000
70 - Produits des services	504 500
73 - Impôts et taxes	8 533 111
74 - Dotations et participations	1 835 650
75 - Autres produits de gestion courante	588 001
76 - Produits financiers	23 500
77 - Produits exceptionnels	500
78 - Reprise provisions	0
042 - Opérations d'ordre	14 000



L'année 2024 est marquée par une prévision de recettes en progression (+2,17%).

Au chapitre 74, on note une baisse de la Dotation globale de fonctionnement 2024 de près de 30% par rapport à 2023.

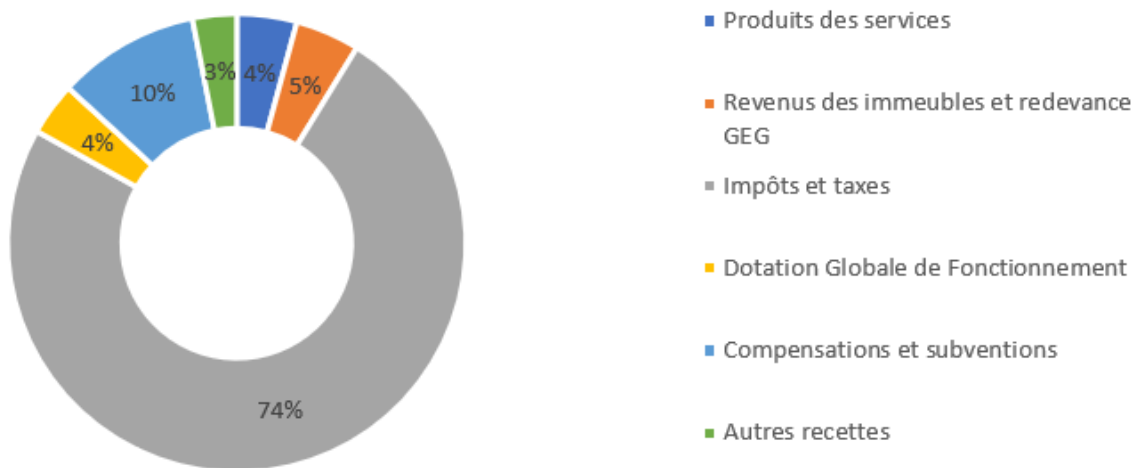
En 2024, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2023, d'une part liée à la variation de la population entre 2023 et 2024 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

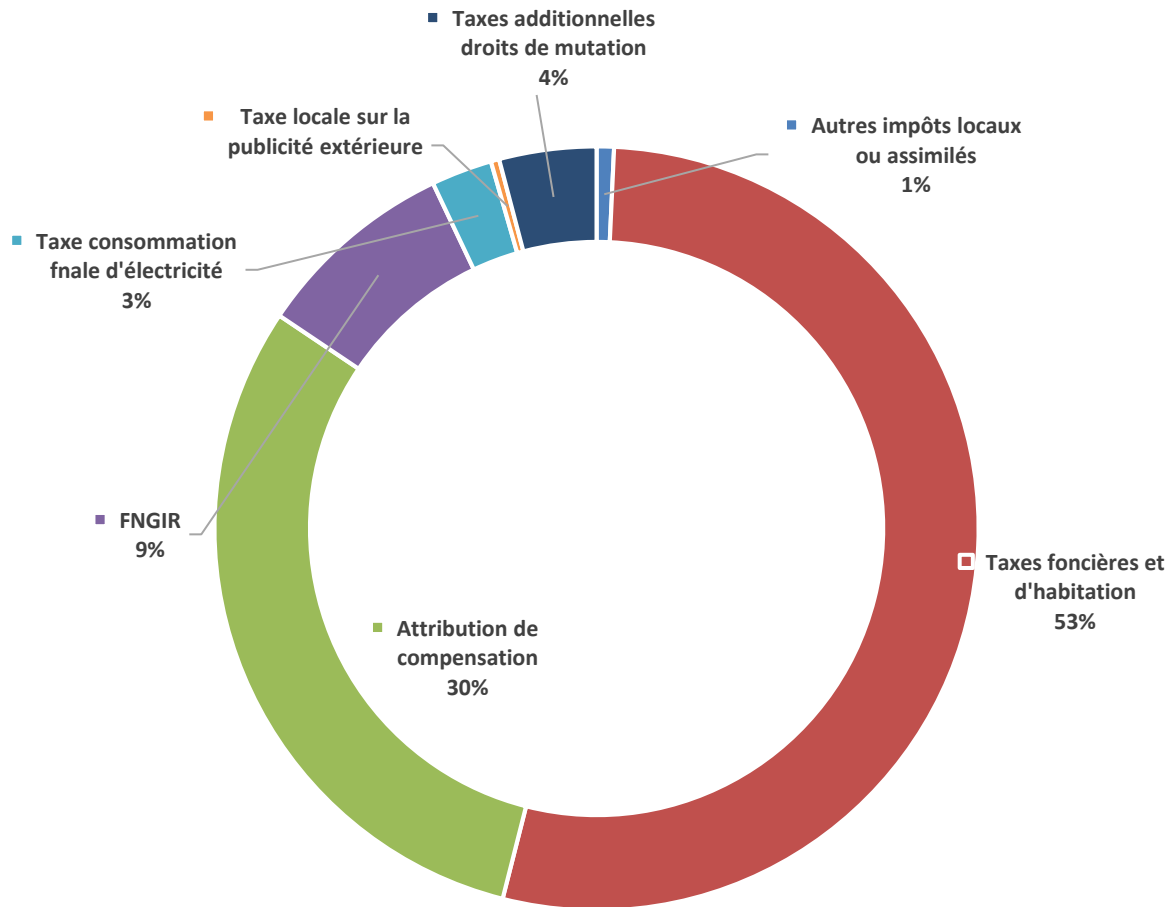
Cette baisse est justifiée par une diminution de la population de 57 habitants entre 2023 et 2024 (- 2 545€) et par un écrêtement de 7 491€ en raison d'un potentiel fiscal supérieur au seuil déclencheur.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les trois taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Répartition des recettes de fonctionnement



Prévisions budgétaires - Chapitre 73 - Impôts et taxes



Les recettes fiscales retracées au Chapitre 73, impôts et taxes sont majoritairement issues des produits de la taxe foncière (53%) et de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (30%).

Pour mémoire, l'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en Fiscalité Professionnelle unique. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres.

Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources instauré par la loi de finances pour 2010 qui a supprimé la taxe professionnelle constitue quant à lui 9% des recettes de ce chapitre.

2) Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement - 2020 à 2024

Dépenses de fonctionnement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
011 - Charges à caractère général	2 705 749	2 800 252	3 231 192	3 084 105	3 324 041	7,78%
012 - Charges de personnel	4 565 195	4 701 830	4 790 253	5 327 111	5 433 654	2,00%
014 - Atténuation de produits	0	20 250	20 250	25 050	30 050	19,96%
65 - Autres charges de gestion courante	1 523 090	1 602 757	1 511 090	1 739 084	1 819 817	4,64%
66 - Charges financières	263 000	91 500	167 500	105 000	122 700	16,86%
67 - Charges exceptionnelles	15 000	49 400	50 400	25 000	1 000	-96,00%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires					3 000	-
022 - Dépenses imprévues	0	300 000	451 983	288 600	0	-100,00%
042 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	535 000	845 000	57,94%
	9 677 034	10 974 989	10 967 668	11 128 950	11 579 262	4,05%

* hors virement à la section d'investissement 023

L'évolution des dépenses de fonctionnement (+4%) apparaît maîtrisée dans un contexte de forte évolution des dépenses d'énergie.

Les dépenses imprévues ne sont plus autorisées dans la nomenclature budgétaire M57, elles sont donc désormais constituées dans chacun des chapitres.

Les opérations d'ordre sont prévues à la hausse en raison de l'évolution des règles de comptabilisation des amortissements.

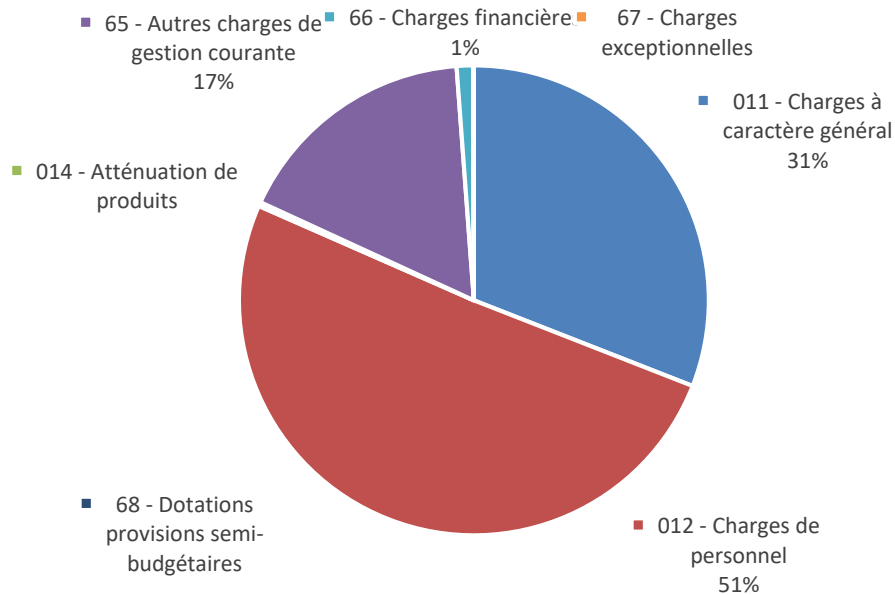
Ainsi, on note que conformément aux engagements pris lors du Débat d'orientation :

- le chapitre 012 qui retrace les charges de personnel est prévu en augmentation de 2% pour prendre en compte les mesures :
 - o évolutions législatives et réglementaires (majoration de 5 points d'indice pour tous les agents, augmentation du smic au 1^{er} janvier (+1,13%), déplafonnement de la cotisation patronale vieillesse,
 - o le glissement vieillissement technicité (GVT) dont les avancements de grade au choix de la collectivité,
 - o d'attractivité de la ville en tant qu'employeur (évolution des chèques déjeuner)
 - o accompagnement des transitions professionnelles et des parcours professionnels individuels,
 - o soutien au vivre-ensemble et mobilisation de moyens en prévention avec l'identification de besoins nouveaux (chargé de mission, animateurs de prévention),
 - o soutien à la dynamisation commerciale en recrutant un animateur de centre-ville mutualisé avec la ville de Vinay,
 - o de soutien à l'insertion professionnelle en mobilisant les dispositifs de contrat aidés.

Les incertitudes sont très importantes sur ce poste de dépenses en raison des négociations actuellement en cours et visant la revalorisation générale des salaires.

- Le chapitre 65 est en croissance de 4,64%.
 La contribution obligatoire au SDIS progresse de 9% pour s'établir à près de 240 000€. La subvention d'équilibre du CCAS quant à elle reste à stable à 950 000€.

Le chapitre 011 regroupant les charges à caractère général est prévu en hausse de 7,8% le ramenant à son niveau de 2022. A charge d'énergie constante, il se contracte de 7%.



B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1) Les recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement - 2020 à 2024

Recettes d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	2 600 000	2 915 434	12,13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 754	3 489 060	0	0	3 500 000	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	2 550 000	1 965 000	-22,94%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	7 921	53 797	579,13%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	0	400 000	
040 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	535 000	845 000	57,94%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	80 000	900 000	1025,00%
	1 896 793	7 530 634	5 190 700	5 772 921	10 579 231	83,26%

* Avec RAR hors résultat reporté et virement de la section de fonctionnement

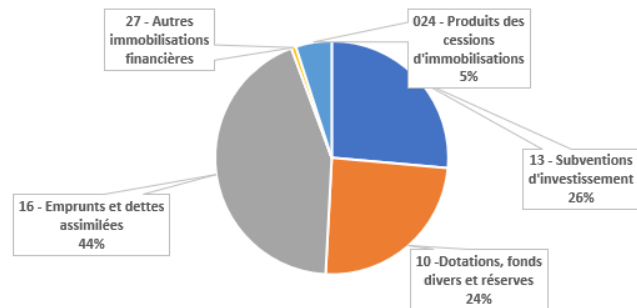
Evolution des recettes d'investissement retraitées - 2020 à 2024

Recettes retraitées des opérations d'ordre et patrimoniales

Recettes d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	2 600 000	2 915 434	12,13%
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 754	3 489 060	0	0	3 500 000	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	2 550 000	1 965 000	-22,94%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	7 921	53 797	579,13%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	0	400 000	
	1 291 793	6 121 634	4 445 700	5 157 921	8 834 231	71,28%

* hors résultat reporté, opérations d'ordre et patrimoniales et virement de la section de fonctionnement

Recettes d'investissement 2024 (hor RAR)	8 043 369
13 - Subventions d'investissement	2 124 572
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 965 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500 000
27 - Autres immobilisations financières	53 797
024 - Produits des cessions d'immobilisations	400 000

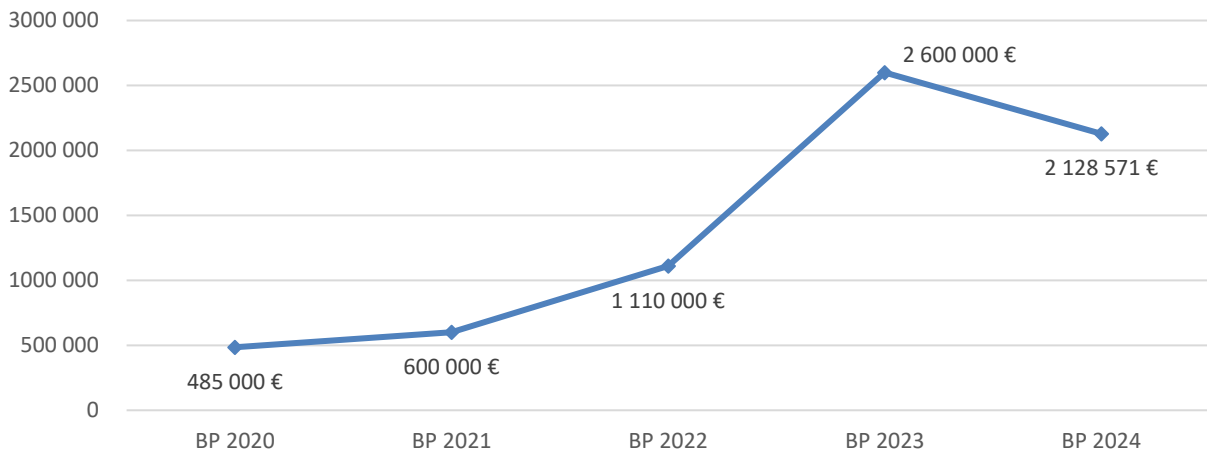


Le chapitre 13 est prévu en hausse de 12% par rapport aux prévisions budgétaires 2023 (RAR compris).

Ce chapitre présente les subventions d'investissement qui seront perçues en 2024 et représentent 26 % des recettes totales d'investissement.

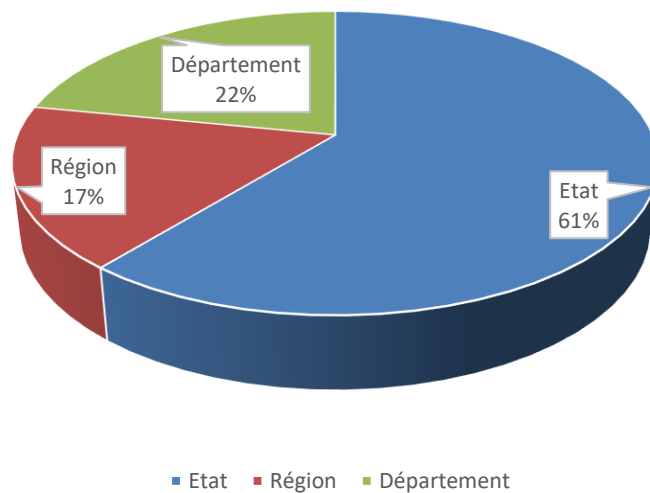
Une véritable culture de la recherche de financement corrélée à un travail rigoureux de recherche de subventions permet une puissante accélération des subventions depuis 2019.

Evolution des prévisions de subventions d'investissement 2020 -2024
 (hors RAR)



Grâce au plan de relance et au programme « Petites Villes de demain », l'Etat est le financeur majoritaire de la section d'investissement (55% des subventions). Néanmoins, nos partenaires locaux sont également fortement mobilisés, le Département de l'Isère à concurrence de près du quart des subventions et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans la même mesure.

Répartition des recettes d'investissement 2024
 par financeurs



2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 sont exclusivement axées sur la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement comme présenté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

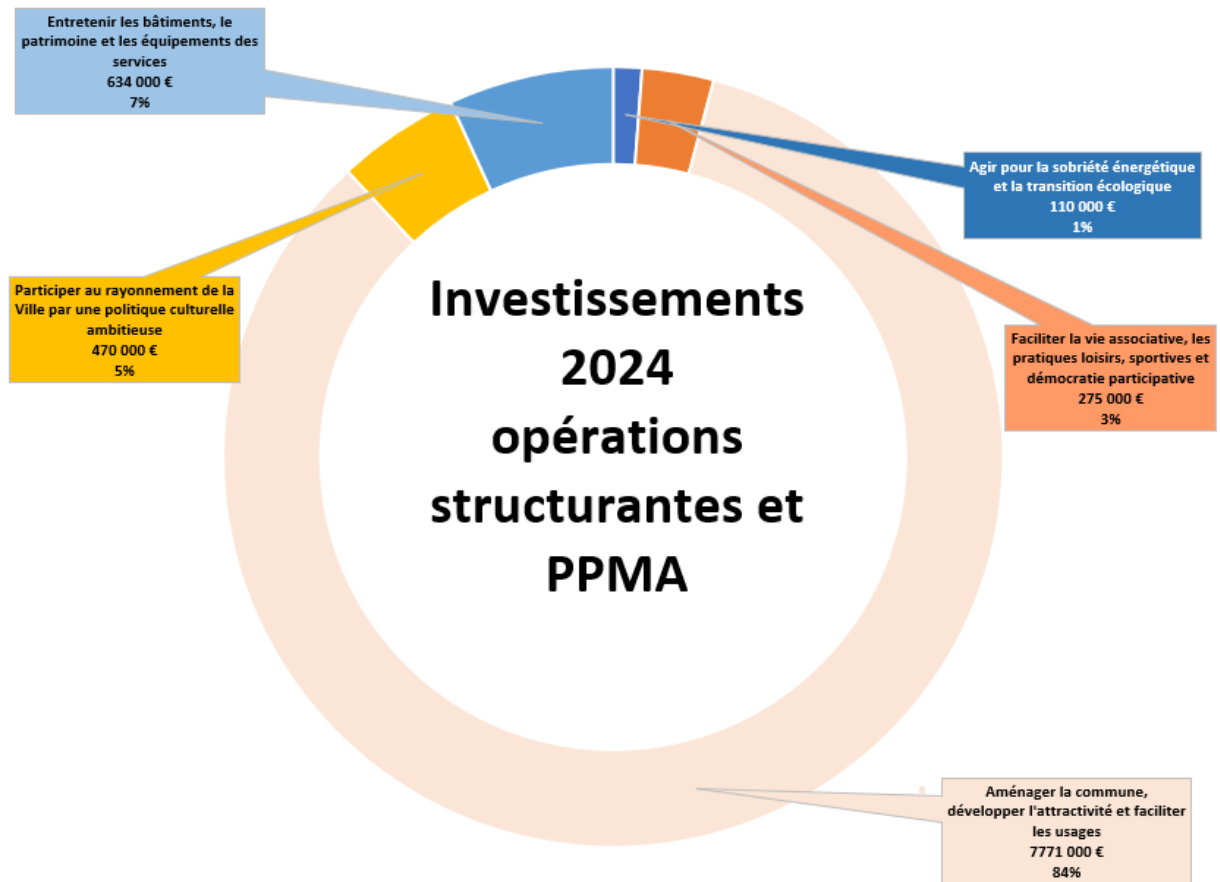
Il est important de rappeler les objectifs du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et en particulier sa déclinaison sur l'année 2024 :

- Améliorer le cadre de vie dans le cœur de ville et les quartiers par l'accompagnement à la rénovation et la construction de logements ; la requalification des voiries et le développement des mobilités douces ;
- Améliorer les équipements qui renforcent l'attractivité de la ville et l'animation ;
- Promouvoir les enjeux de transition écologique, accentuer la rénovation énergétique des bâtiments, renouveler la flotte auto (véhicules à faible émission) ;
- Protéger les habitants par des investissements réguliers et continus en matière de sécurité, en particulier la poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- Renforcer les solidarités et porter de nouvelles ambitions urbaines pour répondre aux besoins de logements de qualité et d'aménagements urbains ;
- Poursuivre les plans de rénovation des bâtiments, notamment des établissements scolaires et équipements sportifs.

Dans cette perspective, les principales dépenses d'investissement de 2024 concernent les opérations suivantes réparties par politique :

Principales opérations d'investissement 2024		9 260 000
Faciliter le vivre ensemble, la vie associative et démocratie participative		275 000
Actions du Conseil Municipal Jeune		10 000
Réfection de 2 cours de tennis		90 000
Saulaie - Création d'une salle de danse		80 000
Saulaie - Création d'une salle mutualisée de réception et de convivialité		20 000
Déménagement des grands loups		25 000
Ecole de la Plaine - Etude		30 000
Deuxième édition du budget participatif		20 000
Aménager la commune, développer l'attractivité et faciliter les usages		7 641 000
ORT - Habitat OPAH RU		250 000
ORT - Ilôt Gambetta		330 000
ORT - Avenue de Saint-Vérand et piste cyclable Saint-Vérand / Saint-		1 350 000
ORT - Réaménagement de l'avenue de la Saulaie		2 670 000
ORT - Champ de Mars		1 775 000
ORT- avenue du collège / Place d'Armes / Place Jean Vinay		60 000
ORT - Gare ilot		184 000
ORT - 42 44 grande rue		35 000
ORT - Mise en valeur des passages		105 000
ORT - Entrée de ville avenue de romans		327 000
Mise en séparatif et bassin de rétention bergerandière		300 000
ORT - Commerce - amélioration du linéaire commercial avenue du collège		90 000
Hôtel des administrations - Climatisation des 2ième et 3ième étage		60 000
Sécurisation de la rue de la Sône		75 000
Extension du réseau rue de Gervans		30 000
Sécurité et prévention		130 000
Poursuite de l'extension de la vidéo protection		130 000
Participer au rayonnement de la Ville par une politique culturelle ambitieuse		470 000
Renovation Bateau Ivre (travaux et étude)		250 000
Espace Saint-Laurent (travaux conformité et étude)		200 000
Manufacture : travaux de conformité		20 000
Rénovation énergétique		110 000
Relamping bâtiments et éclairage public		80 000
Etude et travaux sur la végétalisation des cours d'école		30 000
Entretien des bâtiments, le patrimoine et les équipements des services		634 000
Renouvellement du matériel et des véhicules		94 000
Renouvellement de mobilier urbain		25 000
Entretien des espaces publics		70 000
Gros entretien et réfection de voiries		75 000
Maintenance et amélioration des bâtiments et opérations secondaires		245 000
Etudes et frais d'insertion		20 000
Renouvellement du mobilier		105 000

L'ensemble des dépenses d'investissement 2024 se répartit comme suit :



Dépenses d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
20 - Immobilisations incorporelles	42 000	217 500	718 450	738 700	711 342	-3,70%
204 - Subventions d'équipement versées	0	50 000	150 000	100 000	326 161	226,16%
21- Immobilisations corporelles	1 428 800	1 762 500	3 206 550	3 400 500	7 184 905	111,29%
23 - Immobilisations en cours	550 200	890 000	587 000	1 100 000	2 433 878	121,26%
26 - Participations et créances rattachées	0	3 000	0	0	0	NS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	36 001	25 000	5 000	-80,00%
1311D - Subventions	0	0	75 000	0	0	NS
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 000	3 964 510	530 000	540 000	685 000	26,85%
040 - Opérations d'ordre	0	903 000	160 000	114 000	14 000	-87,72%
041 - Opérations patrimoniales	0	120 000	0	80 000	900 000	1025,00%
020 - Dépenses imprévues	90 000	323 090	0	196 608	0	-100,00%
Total	2 591 000	8 233 600	5 463 001	6 294 808	12 260 286	94,77%

* hors résultat reporté 001 et RAR

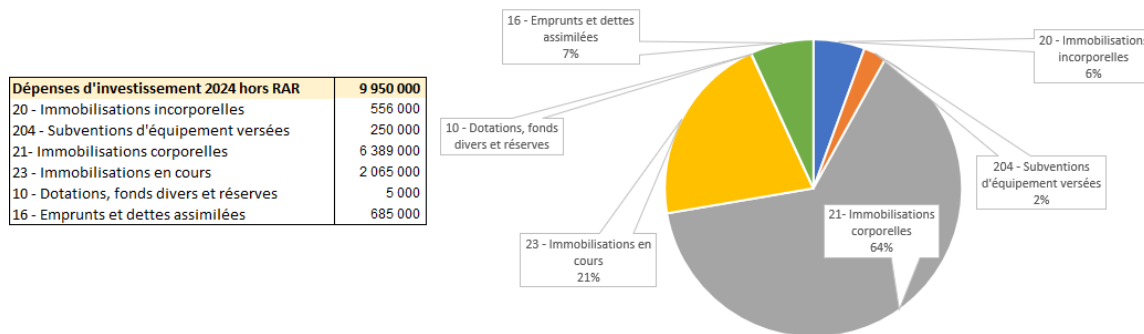
Evolution des dépenses d'investissement retraitées 2020 – 2024

Dépenses retraitées des opérations d'ordre et patrimoniales

Dépenses d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
20 - Immobilisations incorporelles	42 000	217 500	718 450	738 700	711 342	-3,70%
204 - Subventions d'équipement versées	0	50 000	150 000	100 000	326 161	226,16%
21 - Immobilisations corporelles	1 428 800	1 762 500	3 206 550	3 400 500	7 184 905	111,29%
23 - Immobilisations en cours	550 200	890 000	587 000	1 100 000	2 433 878	121,26%
26 - Participations et créances rattachées	0	3 000	0	0	0	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	36 001	25 000	5 000	-80,00%
1311D - Subventions	0	0	75 000	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 000	475 450	530 000	540 000	685 000	26,85%
	2 501 000	3 398 450	5 303 001	5 904 200	11 346 286	92,17%

* hors résultat reporté 001

Le retraitement des dépenses d'investissement permet d'identifier l'évolution de l'effort d'investissement représentant +92% au cours de la période 2023 / 2024.



III – L'état de la dette

La dette de la Ville comprend 11 emprunts au 1^{er} janvier 2024 pour un montant total de 6 105 968€ soit 771€ par habitant.

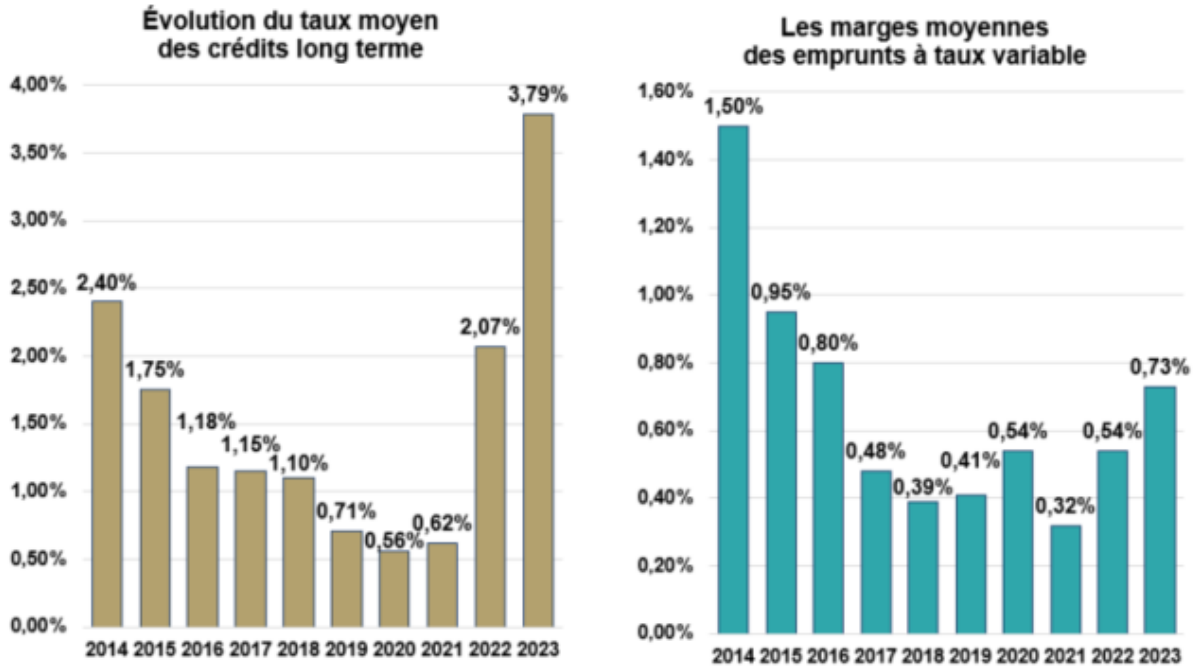
En 2039, la dette de la Ville sera totalement éteinte. La durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 6 mois et la durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 6 mois. Pour mémoire, la durée de vie résiduelle moyenne de la dette correspond à la moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restant dus.

Le taux moyen de la dette est de 1,67%. A noter que le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus.

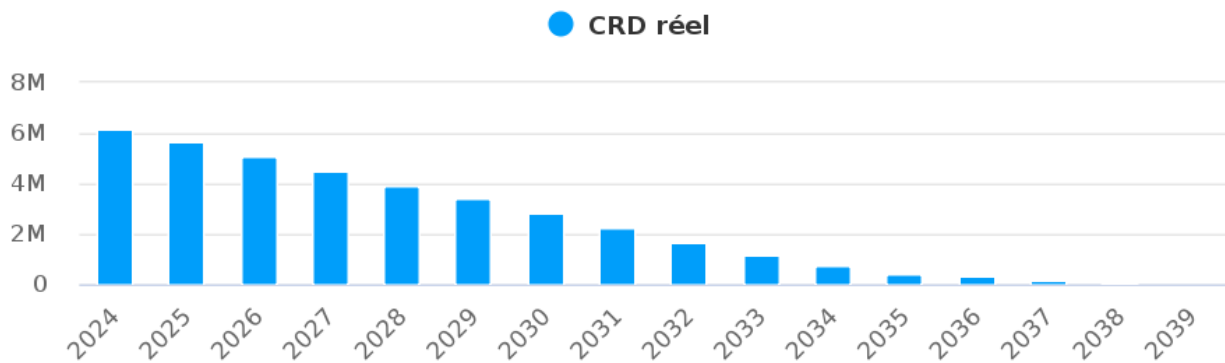
Les efforts entrepris par l'équipe municipale dès le début du mandat et les pistes d'optimisation encore identifiées en 2024 permettent d'envisager un recours à l'emprunt tout à fait raisonné et adapter aux enjeux de transformation actuels.

3 500 000€ seront ainsi empruntés au cours de l'exercice 2024. Ce nouvel emprunt intégré la ville conserve des ratios prudentiels de dette.

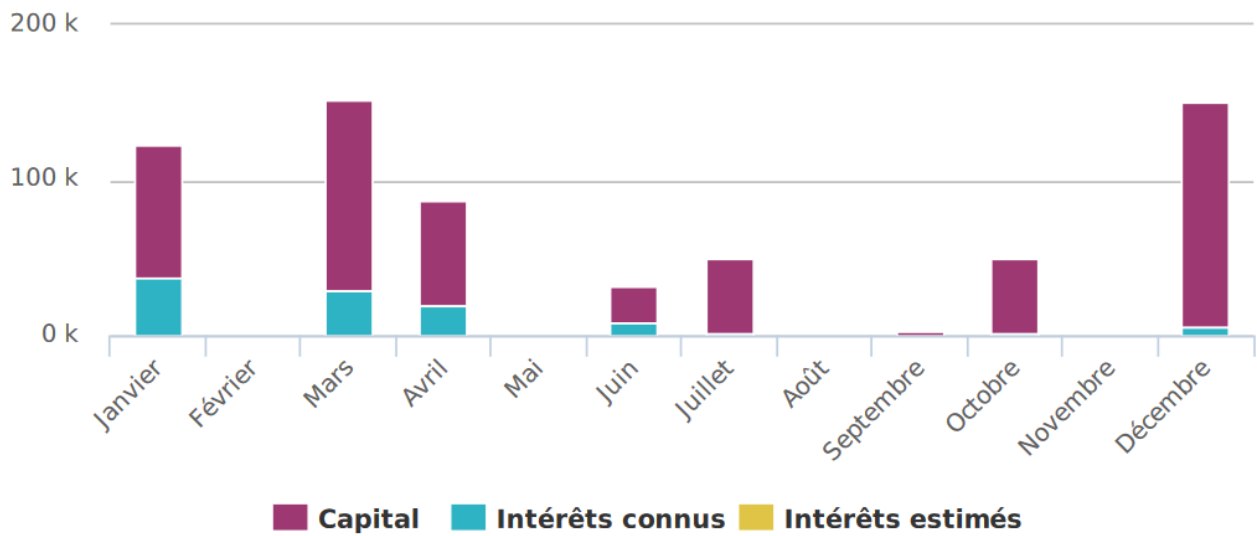
La collectivité sera très attentive aux évolutions des taux avant de contractés un nouvel emprunt. Les premières consultations sont prévues après la réunion relative à la politique monétaire organisée par la Banque Centrale Européenne en juin.



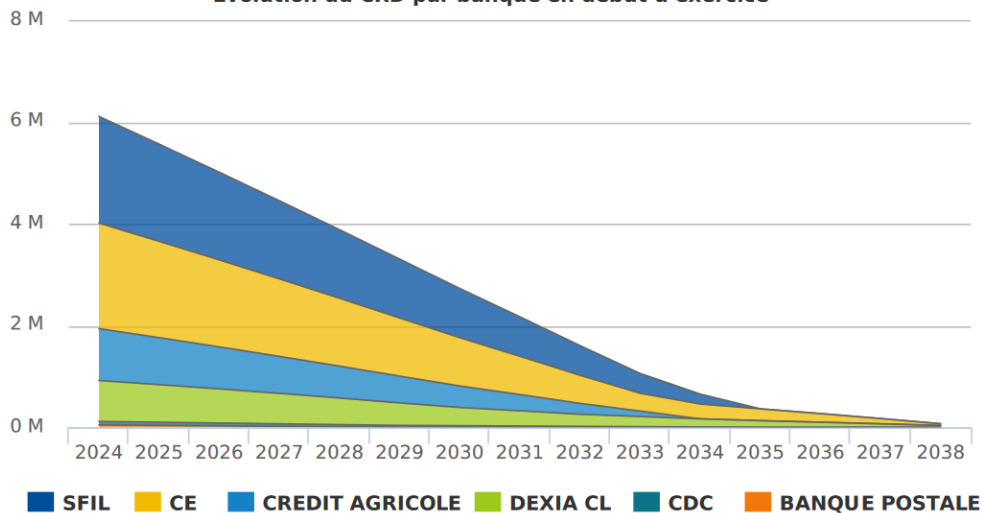
Flux de remboursement des emprunts



Échéances 2024



Évolution du CRD par banque en début d'exercice



IV – La fiscalité

Conformément aux engagements du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition seront maintenus comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,61% (soit taux communal 25,71% auquel s'ajoute la part départementale de 15,90%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,43%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,19%

IV – Le budget annexe – Modernisation du Centre hospitalier

Le budget Modernisation du Centre hospitalier est présenté en équilibre en 2024.

1) La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
011 - Charges à caractère général	825	4 500	5 100	8 500	66,67%
012 - Charges de personnel	0	9 000	9 000	15 000	66,67%
66 - Charges financières	0	4 000	3 150	3 150	0,00%
040 - Opérations d'ordre	0	0	0	24 738	-
022 - Dépenses imprévues	0	1 400	0	0	0,00%
	825	18 900	17 250	51 388	197,90%

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
75 - Autres produits de gestion courante	825	25 000	26 000	25 000,53	4,00%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	0	21 279	26 387	-
	825	25 000	47 279	51 388,00	89,12%

La section de fonctionnement trace des dépenses de gestion courante du bien (assurances, intervention humaine, intérêts de la dette) et de dépenses imprévues nécessaires à l'anticipation de tout aléa ou imprévu. Toutes les autres dépenses sont prévues au bail à la charge du Centre hospitalier.

Les recettes sont issues de la location du bien au Centre hospitalier et sont estimées à 25 000€ par an et des résultats antérieurs pour 26 387€.

2) La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
21- Immobilisations corporelles	500 000	37 000	30 000	97 019	223,40%
020 - Dépenses imprévues	0	3 000	0	0	-
	500 000	40 000	30 000	97 019	223,40%

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
16 - Emprunts	500 000	0	0	0	-
040 - Opérations d'ordre	0	0	0	24 737,76	-
001 - Résultat d'investissement reporté	0	60 000	54 459	72 281,24	32,73%
	500 000	60 000	54 459	97 019,00	78,15%

La section d'investissement identifie, pour l'exercice 2024, des travaux de maintenance et d'aménagement pour 97 019€.

Les recettes d'investissement quant à elle sont constituées des excédents de l'exercice précédent et d'opérations comptables d'amortissement, elles atteignent 97 019€.

Conclusion

Ces propositions budgétaires ont été construites autour de trois priorités :

- Une ville présente pour tous les Saint-marcellinois et à tous les âges de la vie,
- Une ville attractive qui favorise le bien vivre-ensemble et le cadre de vie,
- Une ville engagée auprès de ses associations et de ses commerces.

Ce budget inédit par son ambition se caractérise par une montée en puissance afin de concrétiser les engagements pris devant les habitants tout en gardant le cap d'efforts de gestion très exigeants.